

## Commande de réalisation artistique au titre du 1% pour la construction de l'IMREDD Ville de Nice Avis de Publicité

Une procédure de réalisation artistique au titre du 1 % est ouverte pour la construction de l'IMREDD-Ville de Nice dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université Nice Sophia Antipolis et la maîtrise d'œuvre par Marc BARANI architecte. Cette procédure s'adresse aux artistes professionnels.

### La commande artistique : Inventer la vie méditerranéenne du futur

Il s'agit de proposer une œuvre qui doit entrer en correspondances avec les ambitions de l'IMREDD et son architecture. Elle doit être déclinée sur tous les supports de communication de l'Institut.

Montant du 1% : (110 000 € TTC)

Cette enveloppe comprend les honoraires de l'artiste lauréat, le montant de réalisation de la commande ainsi que le montant de l'indemnité des artistes présélectionnés non retenus (3 000 EUROS par artiste).

### La sélection

- Le lauréat sera désigné par un comité artistique présidé par le maître d'ouvrage.

La sélection se fera en deux temps :

- Une présélection 3 artistes sera opérée sur examen des dossiers des artistes par le comité artistique présidé par le maître d'ouvrage.
- Le comité artistique désignera le lauréat après audition des artistes présélectionnés. Le lauréat en sera informé par le maître d'ouvrage.

Un dossier détaillé incluant un cahier des charges sera envoyé aux 3 artistes présélectionnés en phase offre.

Une indemnité de 3 000 euros sera attribuée à l'artiste ayant remis un projet conforme au cahier des charges et non retenu par le comité artistique.

### Dossier de candidature :

Constitution du dossier :

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation indiquant les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande, 1 page A4 recto maximum
- La fiche de candidature dûment remplie
- Un curriculum vitae de l'artiste indiquant ses éléments biographiques et ses titres d'études et professionnels
- Un dossier artistique (démarche du 1% artistique, visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées ou de 1%)
- Une attestation de garantie professionnelle : attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou l'AGESSA pour l'année en cours, récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la Maison des Artistes avec copie de la liasse Pzéro, ou un numéro de Siret délivré par l'INSEE

Remise d'1 exemplaire papier et d'un exemplaire numérique de tous les éléments composant le dossier de candidature.

Modalités d'envoi des candidatures :

Les candidatures en vue de la présélection devront être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention :

« **IMREDD** – 1% culturel – Ne pas ouvrir »

Les plis pourront être transmis par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**Grand château**  
**Université Nice Sophia Antipolis**  
**Direction du patrimoine - SAGM**  
**28 avenue Valrose – BP 2135**  
**06103 Nice Cedex 2**

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au : **29 septembre 2017 à 12h00** (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

Les candidatures qui seraient remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues et renvoyées à leurs auteurs.

La transmission des candidatures par voie électronique n'est pas autorisée.